



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail des transports par chemin de fer****Groupe d'experts des nœuds de transport
ferroviaire international de voyageurs****Troisième session**

Genève, 23-25 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session* ****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 mai 2022, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Informations sur d'autres activités complémentaires menées dans la région de la CEE.
3. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées dans la catégorie des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
4. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs.
5. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires.
6. Analyse du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs.
7. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie.
8. Questions diverses.

* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=EWR4Bu>.

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 24 32). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/practical-information-delegates>.

** Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/364650>.



9. Dates de la prochaine session.
10. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs (ci-après le Groupe d'experts) sera invité à adopter le projet d'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/1

2. Informations sur d'autres activités complémentaires menées dans la région de la CEE

Il sera fait part au Groupe d'experts d'informations sur d'autres activités complémentaires ayant une relation avec ses missions menées dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), y compris sur des initiatives connexes au sein d'autres forums.

3. Recensement des gares du réseau AGC pouvant être classées dans la catégorie des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats sur le recensement des nœuds, sur la base des documents ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/3 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/8 établis par le secrétariat en collaboration avec des experts et dans lesquels figurent des propositions de définition des nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs, un critère pour le recensement de ces nœuds, une liste préliminaire des gares susceptibles d'être classées dans cette catégorie et des observations formulées par des experts.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/3 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/8

4. Sélection des paramètres techniques et fonctionnels nécessaires pour définir les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs

Le Groupe d'experts sera invité à continuer l'examen, conformément à l'approche de l'annexe III de l'AGC et aux annexes III et IV de l'AGTC, des critères à appliquer pour définir les exigences minimales relatives aux nœuds de transport ferroviaire international. Les débats s'appuieront sur les documents ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/4 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/9, établis par le secrétariat en collaboration avec des experts, qui portent sur la suite des travaux relatifs aux paramètres techniques et fonctionnels.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/4 et ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/9

5. Sélection de l'instrument ou du cadre juridique de référence pour les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs et élaboration des dispositions juridiques nécessaires

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre sa réflexion sur l'instrument ou le cadre juridique à employer pour élaborer les dispositions relatives aux nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs, en s'inspirant des dispositions connexes d'autres accords et conventions de la CEE. Il souhaitera peut-être, pour alimenter le débat, examiner le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/5.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/5

6. Analyse du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre l'examen du cadre juridique régissant le transport international de voyageurs en prenant en considération le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/7, présenté à sa deuxième session par l'Organisation pour la coopération entre les compagnies de chemins de fer, dans lequel sont exposées les dispositions juridiques en vigueur dans la région et les solutions envisageables pour l'avenir.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2021/7

7. Mesures destinées à soutenir les transporteurs ferroviaires internationaux en cas de pandémie

Le Groupe d'experts sera invité à poursuivre les débats concernant les mesures prises pour soutenir les transporteurs ferroviaires en cas de pandémie, à la lumière des réponses à l'enquête à ce sujet qu'il a reçues, étayées par une étude sur documents.

8. Questions diverses

Aucune proposition n'a encore été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les propositions éventuelles sont à communiquer au secrétariat (sc.2@un.org).

9. Dates de la prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 7 septembre 2022.

10. Résumé des décisions

Conformément à la pratique établie, le (la) Président(e) récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le (la) Secrétaire établira le rapport de la session en coopération avec le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e).